



Prorated Dues for Part-Time Members and for Volume Counter Members

UPCE-PSAC are pleased to announce, that the membership dues for members in both part-time and volume counter positions, will be automatically adjusted starting February 1, 2016. Thank you all once again for your ongoing patience during the lengthy resolution of this matter.

Volume Counters are asked to continue to follow the existing process for calculations prior to February 1, 2016, by submitting the following information to Lyne Cabana, by email at cabanal@psac-afpc.com:

1. Full Name and Canada Post Employee Number
2. Actual dates worked during a volume count
3. A copy of your pay stub showing the union dues deducted

Part-time members are entitled to a retroactive adjustment dating back to April 2012. More information and a plan will soon follow regarding the next phase of the project.

Cotisations syndicales au prorata pour les membres occupant un poste à temps partiel et pour les membres occupant un poste de compteur de volume

Le SEPC-AFPC est heureux de vous annoncer que les cotisations syndicales des membres occupant des postes à temps partiel et de compteurs de volume seront automatiquement rajustées à compter du 1er février 2016. Nous vous remercions de nouveau de votre patience tout au long de ce processus.

Nous demandons aux membres, compteurs de volume, de continuer à suivre la procédure existante en ce qui a trait aux calculs avant le 1er février 2016, en soumettant les renseignements suivants par courriel à Lyne Cabana, à cabanal@psac-afpc.com :

1. Nom au complet et numéro d'employé de la Société canadienne des postes
2. Dates réelles que vous avez occupées un poste de compteur de volume
3. Copie de votre talon de chèque de paye révélant le prélèvement de vos cotisations syndicales

Les membres occupant un poste à temps partiel ont droit à un rajustement rétroactif remontant à avril 2012. De plus amples renseignements de même qu'un plan suivront concernant la prochaine phase du projet.